

Déclaration sur les Energies Renouvelables en Afrique

Adopté par

la Réunion Ministérielle Africaine du 8 mai 2004, Préparatoire à la Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables qui se tiendra à Bonn en Allemagne du 1 au 4 juin 2004

L'Afrique est riche en ressources énergétiques renouvelables, lesquelles peuvent contribuer de manière significative à la satisfaction des besoins énergétique du continent. L'importance des questions énergétiques du continent a été reconnue par l'Union Africaine et au point d'être bien intégrée dans son programme cadre sur le développement durable, le programme du NEPAD. Le défi pour l'Initiative Energie et Infrastructure du NEPAD est de développer pleinement les ressources en énergie du continent dans le but de fournir des services énergétiques à un coût abordable pour les secteurs économique et social. Sous cette initiative, les riches ressources énergétiques du continent seront développés à travers la coopération régionale. Cette initiative met l'accent sur le fait que l'offre durable et bon marché de service d'énergie contribuera de manière significative à la réduction de la pauvreté, de l'inégalité et de la dégradation de l'environnement.

Dans le contexte de l'Initiative Infrastructure Energie du NEPAD et sur la base des différentes délibérations qui ont eu lieu au niveau du segment technique (5 au 7 mai 2004), nous, Ministres africains présents à la réunion préparatoire Africaine de la conférence de Bonn sur les Energies renouvelables convenons de ce qui suit:

1. Soutenons les objectifs principaux de la Conférence Internationale sur les Energies Renouvelables 2004 qui sont de:
 - a. Poursuivre le processus initié à Johannesburg pour le développement global des énergies renouvelables; et,
 - b. Engendrer un consensus mondial sur la coalition des énergies renouvelables de Johannesburg.
2. Promouvoir la production durable de la biomasse et de son utilisation efficiente dans tous les secteurs, tenant compte de sa prédominance actuelle et pressentie pour de longues années encore dans les services énergétiques au niveau de la plupart des pays africains.
3. Promouvoir les recherches pour l'évaluation et l'analyse du potentiel en énergies renouvelables ainsi que des repères adéquats pour évaluer les progrès dans le développement des énergies renouvelables.
4. Promouvoir l'incorporation des énergies renouvelables dans les politiques et plans directeurs actuels et futurs (y compris les plans majeurs d'électrification), et les programmes d'investissement y afférant.
5. S'assurer de l'établissement et du renforcement des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires du secteur de l'énergie renouvelable, particulièrement dans le domaine du partenariat entre les secteurs publics et privés.
6. Demander incessamment aux donateurs et aux institutions financières de toute sorte, d'apporter des appuis financiers bien ficelés et de manière appropriée, pour soutenir les services techniques dans le développement et la mise en oeuvre des projets sur les énergies renouvelables.
7. Demander à la communauté des donateurs et aux institutions financières de soutenir le développement des technologies, le transfert, l'adaptation et le développement des capacités dans

le domaine des énergies renouvelables à tous les niveaux, en vue de réduire les coûts, d'encourager la production locale et une utilisation généralisée des énergies renouvelables.

8. Promouvoir une participation accrue des communautés et des secteurs public et privé dans le développement des énergies renouvelables et leur vulgarisation en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement du rôle des femmes et la création d'activités génératrices de revenus.
9. Promouvoir le développement des énergies renouvelables en vue de renforcer la sécurité énergétique.
10. Documenter et disséminer les initiatives et les études de cas qui démontrent les options pour surmonter les obstacles au développement des énergies renouvelables en Afrique.
11. Incorporer l'éducation et la sensibilisation du public sur les énergies renouvelables dans les programmes éducatifs à tous les niveaux en portant une attention particulière au contexte africain.
12. Promouvoir le développement des énergies renouvelables comme moyen de favoriser une mise en oeuvre effective de la Convention de Lutte contre la Désertification (UNCCD) et de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable en Afrique.
13. Incorporer les énergies renouvelables à l'ordre du jour des consultations entre les pays africains et leurs principaux partenaires de développement.
14. Développer les infrastructures appropriées pour les services et équipement en énergies renouvelables.
15. Soutenir les initiatives mondiales basées sur les programmes africains relatifs aux énergies renouvelables tels que le partenariat pour les énergies renouvelables et les énergies efficaces (Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership, REEEP), Le réseau global sur les énergies pour le développement durable (Global Network on Energy for Sustainable Development GNESD), l'initiative énergétique de l'Union européenne pour la réduction de la pauvreté (EUEI), Le programme méditerranéen d'énergies renouvelables (MEDREP), le réseau du programme thématique sur les énergies renouvelables et les ecotechnologies pour la lutte contre la désertification (UNCCD/TPN5) et le partenariat mondial sur les énergies (Global Village Energy Partnership, GVEP).
16. Accroître la coopération entre les pays africains, ainsi qu'avec les autres pays en développement pour lever les barrières dans ce domaine, échanger les expériences et renforcer l'adoption des technologies sur les énergies renouvelables.
17. Demander aux partenaires au développement de travailler avec nos gouvernements respectifs à l'élaboration de directives susceptibles d'améliorer le développement de grands projets de barrages hydroélectriques durables et d'investir aussi dans ces projets.
18. Demander à tous les pays de ratifier le protocole de Kyoto et d'utiliser le mécanisme de développement propre comme outils d'accès à des appuis additionnels pour les énergies renouvelables.
19. Demander aux agences du système des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, de mobiliser des ressources pour appuyer les pays de la région dans le cadre des actions de suivi et de mise en oeuvre des résultats obtenus à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables.